



Loisirs : Des vacances sportives et ludiques pour les jeunes Mahorais



Prise de fonctions du nouveau commandant de la base navale de Mayotte

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2706 - Édition du 9 Aout 2023



## Et l'Agriculture dans tout ça ?

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Être agriculteur à Mayotte, bonne ou complexe idée ?

À l'heure où notre territoire fait face à de nombreux enjeux et défis quasi simultanés, notamment en matière environnementale, nous avons voulu nous imprégner de ce que peut être la vie d'un jeune et professionnel amoureux de la culture de la Terre. Entretien avec Clément Rollet, pépiniériste à Mayotte depuis près de 6 ans.

Économie et croissance vertes, protection de l'Environnement, préservation des ressources naturelles, autonomie alimentaire et durable développement... Des politiques se voulant désormais prioritaires du niveau local à celui d'international. Des prises de conscience plus ou moins concrètes et des mesures plus ou moins actées qui s'y prêtent. Comment s'articule l'univers d'un professionnel à la fois de l'Agriculture et de l'Agrologie aussi en cette période de sécheresse et de crise l'eau. C'est directement en terrain sud, dans son exploitation, que nous avons échangé avec Clément Rollet.

**JDM : On ne peut concevoir un arbre sans racine mais qu'en est-il d'un pépiniériste sans eau ?**

**C.R :** Il est évident et sans surprise que l'eau se fait de plus en plus rare. Son usage se voudrait normalement contrôlé mais dans les faits, nous y sommes loin. En tant que professionnels, nous avons l'obligation de procéder à des demandes officielles de prélèvement. Malheureusement, tout le monde ne joue pas le jeu et il faut aussi informer et communiquer là-dessus pour sensibiliser les concernés. À cela s'ajoute également les captages sauvages et tout ceci se fait encore en toute impunité.

**JDM : Selon vous, comment peut-on enrayer ce phénomène justement ?**

**C.R :** C'est une réalité généralisée, les captages illégaux sont de partout à Mayotte pour un usage bien supérieur à celui qui devrait être prévu exclusi-



*Entretien avec Clément Rollet, agriculteur depuis 2016 spécialisé dans la culture des plantes aromatiques, fruitières, ornementales et maraichères*



*Les cultures non encadrées, massives et illégales sont très répandues sur notre territoire tout comme la re-vente de ces productions*

vement pour les agriculteurs professionnels pleinement régularisés. Les cultures informelles, dites de loisir, n'ont aucune restriction vu qu'elles n'existent pas sur le papier.

Dans ma zone, nous sommes à peine une dizaine de professionnels, c'est déjà assez difficile comme ça de s'installer, si en plus on doit lutter contre les captages sauvages, vous comprenez que c'est peine perdue. Il existe une brigade de l'eau mais ils sont peu nombreux sur la commune et s'ils se déplacent, c'est juste pour constater, marquer un point GPS et seulement à l'issue de cela, il faut attendre la venue de la gendarmerie pour couper le tuyau concerné. Cela peut prendre des semaines. En attendant, même si c'est sur notre terrain, nous n'avons pas le droit de toucher à ce tuyau. Donc en gros, on ne peut rien faire, si ce n'est attendre ! Et on ne peut bien évidemment pas se faire justice soi-même car, d'une part, nous sommes déclarés, identifiés, donc justiciables et passibles d'une amende, face à un propriétaire de tuyau bien souvent anonyme et, d'autre part, nous anticipons aussi les potentielles représailles. Ça n'est pas évident.

Je ne pense pas que ce phénomène puisse cesser par contre, il faut des politiques de terrain plus persuasives pour que les gens réalisent qu'ils sont dans l'illégalité justement face à l'actuelle impunité qui perdure. Dans un second volet, il faut une vraie enquête, remonter voir où atterrissent ces captages, savoir de quel terrain il s'agit, appartenant à qui, savoir qui travaille(nt) dessus, main d'oeuvre légale ou non. Voir s'il existe des contrats en règle, voir ce qui est produit, la quantité etc.

Un moment donné, si quelqu'un est fonctionnaire, qu'il passe sa semaine au bureau, qu'il a un terrain à la campagne, où il n'y est que les week-ends, et qu'il a par miracle et claquement de doigts une fertile production, il faut être réaliste, ça ne se fait pas tout seul et il faut imposer des sanctions ! Des

sanctions aussi au niveau de la vente aux bords des routes. Les gens qui s'arrêtent pour acheter à ces marchands participent à toute cette économie souterraine et cette accélération de l'appauvrissement hydrique mais aussi de la pollution des sols car, bien souvent, on n'est pas regardant sur l'utilisation des pesticides ou autres en ces exploitations.

**JDM :** Votre exploitation subit-elle déjà un impact au regard de cette crise de l'eau ?

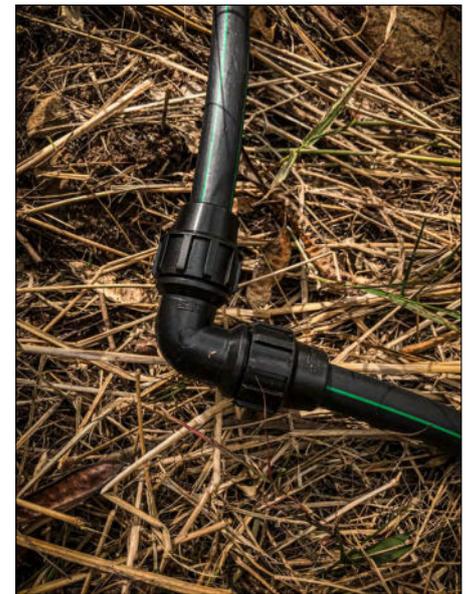
**C.R :** Durant des années, j'étais sur Coconi, ma production s'étalait aux alentours de 700 m<sup>2</sup>. Maintenant que je suis dans le Sud, sur une surface plus importante, je pourrais cultiver davantage mais tout ceci est conditionné par mes réserves d'eau justement. Je n'ai qu'un seul stockage de 200 m<sup>3</sup> et heureusement que je l'avais anticipé. La situation globale ne va pas s'améliorer du jour au lendemain et je compte les gouttes. Comme beaucoup d'autres agriculteurs professionnels, je vis un peu au jour le jour. À cela s'ajoute une 2ème conséquence qui touche directement mes ventes qui ont déjà diminuées.

Comment vendre des plantes, "non es-

sentielles" de surcroît, à des gens qui n'ont pas d'eau ? Ça peut faire sourire mais c'est la réalité. Et en fonction de l'évolution de tout cela, je serai contraint d'envisager autre chose. Je



*Appelée Adenium, cette Rose du désert présente l'avantage de pouvoir résister en un sol plutôt assécher. La plante ironiquement parfaite lors d'une crise de l'eau*



*Les captages sauvages et illégaux à même les rivières sont nombreux alors que les tours d'eau en parallèle pour préserver cette ressource devenue rare sont de plus en plus accrus*

ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu de mise à disposition de citernes pour les particuliers et professionnels bien en amont. Aujourd'hui, les besoins sont là, les prix explosent; là aussi, il faut arrêter de profiter de la misère des gens et avoir une réelle dynamique solidaire. Nous vivons tous ensemble sur un petit bout de caillou, il serait temps de réaliser que nous dépendons tous des uns des autres.

**JDM :** Quelle(s) potentielle(s) alternative(s)/solution(s) s'offre(nt) à vous ?

**C.R :** Il est important de comprendre que plus on exploite ces réserves d'eau de surface, sans parler de leur pollution, moindre sera la quantité qui parviendra à s'infiltrer pour les réserves souterraines et la richesse des sols. Si nous devons continuer à nous battre pour cette eau, en plus du fait qu'on nous la vole etc. nous sommes de plus en plus d'agriculteurs à songer à l'option des forages. Cela coûte extrêmement cher, notamment la phase d'étude, mais cela peut être pris en charge par des aides européennes dans le cadre de travaux de modernisation d'une exploitation. Il est évident que cela prend du temps, c'est un investissement qu'il faut avancer et la réactivité se table plus sur du 2 ans que de



*Les richesses des eaux souterraines au moyen de forages peuvent être une intéressante alternative justement envisagée par certains agriculteurs (ici le forage de Majimbini haut / archive)*

l'immédiateté, raison double d'engager, dès maintenant, des moyens locaux pour régulariser et préserver tout cela. Il existe un seul réseau d'eau agricole à Mayotte, au niveau du territoire Centre mais là encore, comme il n'y a pas vraiment de gestion et contrôle de tout cela, donc l'eau est utilisée sans vraiment être justifiée au niveau du débit ou autre.

**JDM :** L'État français pousse ses territoires ultramarins vers une souveraineté alimentaire et une préservation environnementale plus accrue. Comment peut-on appréhender la chose ici, à Mayotte.

**C.R :** C'est assez ironique qu'on soit toujours obligé d'ouvrir les yeux avec un certain retard. L'autonomie alimen-



*Exemple d'une exploitation agricole belge en hydroponie (DR/Reo Veiling)*



*Pour Clément, le secret d'un bon agriculteur, c'est de savoir s'adapter et surtout réutiliser des matériaux simples et naturels. Ici, la fibre de coco intégrer dans son sol permet de maintenir l'humidité de sa terre pour garantir la fraîcheur de ses plantes*

taire, pourquoi pas ! Mais basée sur quels axes prioritaires, sur quels besoins concrets ? Quels produits en particulier ? Demain, j'arrête mes plantes ornementales, fruitières et médicinales et je me mets à cultiver des bananes. Ah c'est certain que cela sera plus intéressant pour moi financièrement mais sur du long terme, quelles conséquences sur la richesse même de la terre ? Et je ne vous parle même pas des problématiques récurrentes de vol...

On tend de plus en plus vers des cultures maigres en termes de consommation d'eau, l'Europe nous y pousse soit, parlons d'hydroponie. En gros, je cultive des tomates hors sol, elles en ont la forme mais pas l'apport complet vitaminique naturel, et comme il y a de forts besoins, je défriche, voire déforeste, massivement en amont une zone pour implanter mon industrie hydroponique, je fais couler une belle dalle de béton pour construire mon aire de culture naturelle non naturelle, je mets en place le tout mais ça ne se fera pas en un claquement de doigts...

Vous voyez déjà la complexité et je m'arrête volontairement là. Avant de parler d'autonomie alimentaire, il faut déjà structurer et soutenir cette filière agricole professionnelle. Définir un rapport global de la situation et vers quoi on souhaiterait tendre, tout en soulageant la complexité administrative pour les exploitants. À Mayotte, il est dommage de constater qu'il y

a plus de gens dans les bureaux ou même d'ingénieurs, sensés s'occuper du développement de l'Agriculture sur notre territoire, que d'agriculteurs professionnels. Alors tant mieux mais quelles en sont les réelles retombées à l'heure actuelle ?

**JDM :** Comment pensez-vous que votre profession est perçue ?

**C.R :** À Mayotte, tout le monde est agriculteur ! Tout le monde va à sa petite campagne le week-end donc tout le monde est agriculteur. Notre profes-

sion n'est pas perçue comme quelque chose d'encadré, de carré. Les notions mêmes de parcelles et propriétés privées d'exploitation sont difficiles à faire respecter. Combien de personnes, mes confrères et moi-même, pouvons-nous trouver marchant sur nos terrains ou bien se servant directement.

Les vols sont monnaie courante et vivre à même son exploitation, comme il peut en être cas dans beaucoup d'endroits en Métropole ou autres, est quelque chose de quasi inenvisageable ici, pour motif majeur d'insécurité.



*Les matériaux utilisés ici, sont ceux qu'on peut trouver dans n'importe quel magasin de l'île. Et parfois, la rareté des matériaux est là. Pas évidents pour nos professionnels du système D*



*Grace au montage de son dossier FranceAgrimer, Clément va pouvoir prétendre rembourser en partie son récent investissement de 15 000 € permettant un arrosage efficace et économique, en circuit fermé, de ses plantes*

Nous sommes donc des agriculteurs qui doivent, en plus, nous rendre dans nos respectives exploitations avec les embouteillages et autres problématiques. Au niveau matériel, là encore, il n'existe pas de magasins réellement spécifiques dédiés aux professionnels; nous sommes logés à la même enseigne que les particuliers, avec du matériel bien souvent de particuliers et des tarifications grand public. Être agriculteur je dirais que c'est une vraie religion au regard des nombreux sacrifices et contraintes. Pendant mes 4 premières années, je ne me suis pas versé de salaire pour pouvoir mettre une trésorerie de côté en l'utiliser en temps voulu pour justement faire monter en puissance mon entreprise; j'ai pu le faire car j'ai une épouse qui a un emploi plus stable entre guillemets mais si on est seul, c'est clairement du suicide. Il faut être lucide, une exploitation n'est pas viable avant 4 à 5 ans, le temps du démarrage et de la mise en place.

**JDM :** Quelconques aides pécuniaires ?

**C.R :** Je pense sincèrement que notre profession, reconnue comme vitale, ne devrait pas dépendre des aides. Nous devrions être bien rémunérés justement et rapidement soutenus et

appuyés. Nous devons lutter contre divers facteurs et sommes de surcroît en concurrence avec de l'illégalité bien plus intéressante économiquement parlant. Nous travaillons avec les mêmes outils que monsieur et madame tout le monde mais nous avons pour vocation et mission de nourrir légalement et sainement la population. Il serait important de valoriser notre profession. Oui l'entrepreneuriat est une liberté mais nous payons trop chère cette pseudo liberté justement.

Avant nous pouvions bénéficier des aides départementales appelées *Mi-nimis* qui étaient des petits coups de pouce financiers plafonnés, plutôt faciles d'accès contrairement aux nombreuses contraintes liées aux financements européens; mais elles ont été arrêtées ici. De mon côté, je fais le nécessaire pour monter des dossiers d'aides nationales de types *FranceAgrimer* par exemple, ce qui m'a permis de financer dernièrement l'achat de tables de culture alimentées par un circuit fermé en eau.

**JDM :** Dernière question, cela représente quoi pour vous d'être agricul-



*La plantation se veut construite le plus naturellement possible dans le respect de la Nature*



*Bon courage à cette jeune génération d'agriculteurs finalement très peu nombreux pour construire le futur agricole tant espéré de notre île*

teur pépiniériste ?

**C.R :** On parle beaucoup de déforestation, des dommages collatéraux qui ne sont plus à prouver, de cet appauvrissement des sols et de cette eau qui ne peut même plus y pénétrer en certaines zones, sachant qu'elle se fait de plus en plus rare. À la base, un agriculteur c'est une personne qui respecte et utilise l'écosystème car ce dernier le fait vivre, en plus des connaissances techniques et professionnelles qu'il a amassées.

Plus que jamais, un agriculteur comprend qu'il dépend de la richesse et préservation de cette terre dont il en est aussi le gardien. Les personnes attirées par l'appât du rapide gain iront tout brûler pour faire des champs de salades ou autre mais ils ne s'inscrivent aucunement dans la durabilité. Un vrai agriculteur est donc, par définition même, un gardien de la terre et il fait du bien autour de lui. Je me répète, être agriculteur est une religion qu'il faut préserver.

Propos recueillis par **MLG**

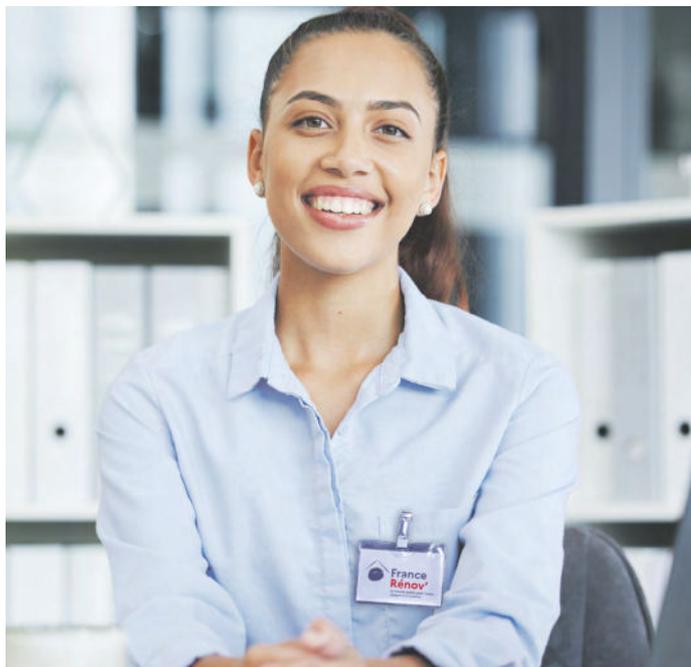
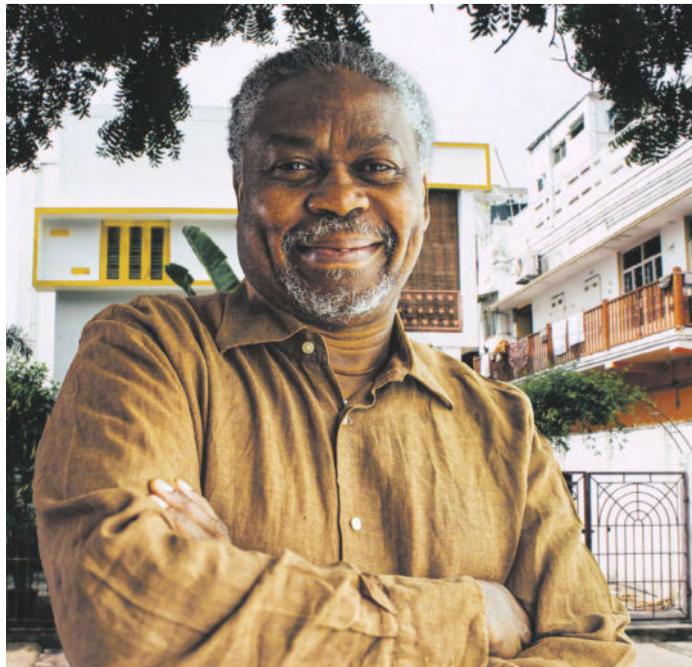


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# 1 ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV PROCHE DE VOUS



« Ici, à Mayotte,  
j'ai été bien informé et  
bien accompagné par  
France Rénov' pour mon projet  
de rénovation énergétique »

CONSEILS GRATUITS, AIDES FINANCIÈRES,  
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour votre rénovation énergétique,  
le bon réflexe c'est France Rénov'



CONTACTEZ-NOUS  
**02 69 60 48 77**  
[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



France  
**Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# LOISIRS : Des vacances sportives et ludiques pour les jeunes Mahorais

Depuis plusieurs années maintenant l'association Hippocampe 976 organise, pendant toute la durée des vacances scolaires, des centres de loisirs pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans. C'est l'occasion pour eux d'échanger et de s'adonner à des activités sportives et ludiques.

Présente à Mayotte depuis presque dix ans (2014), l'association Hippocampe 976 a pour but principal de former les jeunes à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie, par la pratique d'activités physiques, sportives, de plein air, culturelles et scientifiques. Pour cela l'association organise durant toute l'année des centres de loisirs mais elle forme aussi des animateurs aux diplômes du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et du BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). Dans le département, l'association dispose de cinq centres situés à Kani-Kéli, Ouangani, Mtsangamouji, Acoua et Bandraboua. « Nous proposons chaque matinée durant les vacances scolaires des activités ludiques et des sorties pour les jeunes ainsi que des animations sportives avec des thématiques comme les sports collectifs ou bien encore des randonnées, le tout encadrés par des animateurs diplômés », explique Saïd Maoulida, directeur de l'association Hippocampe 976.

Chaque équipe d'animateurs dispose ainsi d'un cahier d'activités dans lequel figure tous les sports et les animations que proposent l'association. Ce sont ainsi plusieurs centaines de jeunes Mahorais qui bénéficient de cet encadrement pendant les vacances scolaires. « Notre but est que des jeunes venant de différents quartiers et de plusieurs endroits de l'île se rencontrent, échangent, jouent ensemble afin de faciliter la vie en communauté et d'éviter les sources de conflits », raconte le directeur.

Actuellement le centre de vacances



*Parmi les activités proposées par l'association, des sports nautiques.  
(crédit photo : Hippocampe 976)*

d'Acoua accueille près de 70 jeunes, encadrés par une petite dizaine d'animateurs. A Mtsangamouji, ils sont environ une cinquantaine à profiter des activités sportives et ludiques. Il n'y a aucune sélection ou prérequis pour bénéficier de ses activités, il faut être âgé d'au moins six ans. Pour participer, il suffit simplement de s'inscrire au préalable soit directement dans les différents centres de l'île, soit par mail sur [le site de l'association](#), soit dans les mairies où des formulaires d'inscription sont également disponibles.

L'association a également le mérite de proposer des activités durant le temps scolaire tout au long de l'année, les lundis, mardis et jeudis. « Nous organisons des accueils périscolaires à

Acoua et à Mtsangamouji, notamment, à l'occasion de la pause de midi, en général de 11 heures à 13 heures, au sein même des établissements scolaires. Une équipe d'animateurs s'occupe de proposer des activités ludiques à des jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans et de s'assurer aussi du bon déroulement du déjeuner en respectant bien évidemment le rythme de l'enfant. A Acoua et à Mtsangamouji ce sont près de 200 enfants qui sont accueillis dans leur école respective et encadrés par une trentaine d'animateurs. Etant donné leur jeune âge, cela demande de l'organisation et de la préparation », confie Saïd.

**Préparer au plus près les diplômes d'animateur et de directeur de**



*L'association organise des événements réunissant des jeunes de plusieurs communes de l'île. (crédit photo : Hippocampe 976)*

### centres de loisirs

Outre l'accueil de mineurs et la mise en place d'activités ludiques et sportives, l'association forme également des adolescents et des jeunes adultes aux diplômes du BAFA et du BAFD. « Pour nous, il est important que les gens et les équipes que nous formons soient au contact du terrain. C'est pour cela que dès l'âge de 16 ans il est possible de passer son diplôme d'animateur, le BAFA. Pour la BAFA 1, la formation dure 8 jours et pour le BAFA 3, elle dure 6 jours. Pour cela nous recherchons

des personnes très motivées ayant le goût du contact et de l'animation avec les jeunes. A Mayotte il y a beaucoup de demandes pour l'encadrement des jeunes. C'est un territoire où les besoins sont énormes ! », souligne le directeur d'Hippocampe 976.

Ainsi, pendant les jours de formation aux différents BAFA, les futurs animateurs vont acquérir de la théorie mais aussi et surtout de la pratique. « Le BAFA 1 est essentiellement consacré à la partie théorique où les jeunes vont apprendre combien il

faut d'animateurs par rapport à un certain nombre d'enfants, comment les accueillir au sein des ACM (Accueils collectifs de mineurs), ou encore quelles sont les différentes consignes à appliquer lors de l'organisation d'une sortie par exemple. Le BAFA 2 sera la mise en pratique de la théorie qu'ils ont apprise. Le BAFA 3, lui, est plus axé sur les jeux coopératifs et les études de cas, à savoir quelles animations proposer en fonction de l'âge des enfants, quelle palette d'animations utiliser, ... Pour cela nous mettons à leur disposition différents outils afin qu'ils



*Le vivre ensemble et le partage au carnaval intercommunal. (crédit photo : Hippocampe 976)*

sachent s'adapter différemment aux jeunes selon leur tranche d'âges. Des enfants âgés de 6 ou 7 ans se gèrent différemment de ceux âgés de 17 ans. On leur donne ainsi des éléments et des techniques d'animation en associant la théorie et la pratique, le but étant de les mettre en situation concrète et dans des conditions les plus proches de la réalité ».

Les jeunes en formation jouent des scènes au travers d'étude de cas et de mise en situation. Des thèmes comme la maltraitance, la sexualité ou encore les sorties en bus sont alors étudiés. Là aussi, pas de sélection particulière,

il faut juste avoir de la motivation. « Notre but n'est pas de sélectionner mais d'ouvrir la porte à tout le monde », insiste le directeur d'Hippocampe 976.

Par ailleurs, l'association forme également au diplôme du BAFD 1 et jusqu'au BAFD 3. Ce sont des personnes qui vont diriger des centres de loisirs tels que des ACM. La formation est composée de cours théoriques et pratiques orientés sur l'encadrement des enfants et des animateurs, mais aussi sur les responsabilités auxquelles ils vont être confrontés : les relations avec les familles, l'organisation d'un budget, etc. « On est dans la gestion

et le management d'équipe. Cette formation est dispensée dans le centre situé à Acoua et elle dure entre 6 et 9 jours », indique Saïd.

Hippocampe 976 accueille ainsi tout au long de l'année des jeunes enfants et des adolescents pour leur proposer des activités ludiques. L'association forme également des personnes souhaitant devenir encadrant, car comme le rappelle Saïd Maoulida, « Il y a un réel besoin d'animateurs et de directeurs de centres de loisirs sur notre territoire ».

**B.J.**



La formation aux gestes de premiers secours fait partie des enseignements du BAFA 1. (crédit photo : Hippocampe 976)

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**



# SOCIÉTÉ : Prise de fonctions du nouveau commandant de la base navale de Mayotte

C'est en fin de semaine dernière que le capitaine de frégate François-Xavier Pilven a officiellement pris poste au commandement de la base navale de Mayotte, en Petite-Terre, en la présence de Sabry Hani, secrétaire général de la préfecture et Saïd Omar Oili, maire de Dzoudzi-Labattoir.

Succédant donc au capitaine de frégate Patrick Musique, le nouveau commandant de la base navale de Mayotte aura pour mission la poursuite des actions de l'État français en nos eaux territoriales de la zone sud océan Indien. Des actions relevant, entres autres, de la lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime mais également la lutte anti pollution.



*Cérémonie de passation de commandement le vendredi 4 août dernier, présidée par le général de brigade Jean-Marc Giraud (à g.)*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou -  
CADEMA

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01

Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : marché public

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Babadi AHMED - Tél : +33 639219746 - Mail : [bm.ahmed@cadema.yt](mailto:bm.ahmed@cadema.yt)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Le pouvoir adjudicateur applique le principe «Dites-le nous une fois». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

# ANNONCES LÉGALES

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 08 septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Critères Pondération

1-Prix des prestations 60.0 % 2-Valeur technique 40.0 %

2.1-Moyens humains et matériels mobilisés pour la mission, indication des différentes catégories de personnel qu'il est prévu d'affecter à la réalisation des prestations ainsi que les domaines d'intervention qu'il est prévu de confier à chacune d'elles 15.0 %

2.2-Organisation et méthodologies mises en oeuvre pour la réalisation de la mission de diagnostic en lien avec le cahier des charges. 15.0 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Diagnostic sanitaire des ruines de l'ancienne usine sucrière de Hajangoua à Dembéni Classification CPV : 71621000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché a pour objet l'analyse qualitative du site, le recensement exhaustif des machineries et autres

équipements et l'analyse « sanitaire » des bâtiments, ouvrages, murs et cheminées des ruines de l'usine sucrière

Lieu principal d'exécution : LA CADEMA ville de Hajangoua

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

08 août 2023

## M'LEZY.B - SHOP

Il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : M'LEZY.B - SHOP Capital : 250€

Siège social : 10 rue Bandari Mariziki Bambo-Ouest BP 51 Kawéni 97620 Bouéni.

Objet: la société a pour objet :

- 1 - commerce d'alimentation générale,
- 2- vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, consommées sur place ou emportées, de façon temporaire ou permanente,
- 3- vente des produits non alimentaires,
- 4- vente des produits cosmétiques,
- 5- vente d'ustensiles de cuisine, accessoires, produits et appareils électroménager,
- 6- vente de produits habillements pour tourisme et sports.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Boinali Boura, 10 rue Bandari Mariziki Bambo-Ouest BP 51 Kawéni, 97620 Bouéni

RCS : Mamoudzou



**3CO - Communauté de Communes du Centre Ouest**

**Hôtel de Ville de Tsingoni Place Zoubert Adinani**

**BP35 Site de Lazaré Mroalé  
97680 Tsingoni**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur : Communauté de Com-**

# ANNONCES LÉGALES

munes du Centre Ouest (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20005987100018

**Code postal / Ville :** 97680 Tsingoni

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Communauté de Communes du Centre-Ouest - Tél : +33 639060100 - Mail : resp.ei@3co-mayotte.fr

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

### Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 31 août 2023 - 11:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** 1-Prix des prestations 40.0 %  
2-Valeur technique 60.0 %

2.1-Qualité de l'organisation et du calendrier détaillé proposés pour assurer les travaux dans les délais impartis (délais de commande, approvisionnement du chantier, travaux) (SOPAQ) Les travaux sont susceptibles de démarrer 45 jours après la date limites de la réception des offres. 30.0 %

2.2- Qualité des matériaux et des moyens matériels et humains affectés à l'opération (fiches techniques) 20.0 %  
2.3-Mesures de gestion environnementale appliquée lors de l'exécution du contrat (SOSED) 10.0 %

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** AMENAGEMENT PARCS DE LOISIRS 3CO

**Classification CPV :** 45112720

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** AMENAGEMENT PARCS DE LOISIRS 3CO

**Lieu principal d'exécution :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**Durée du marché (en mois) :** 10

**Valeur estimée hors TVA :** 2252884 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

LOT N°1 : GROS OEUVRE\_PLACE DU DOCTEUR A SADA

**Classification CPV :** 45223220

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°2 : GROS OEUVRE\_CHICONI/OUANGANI

**Classification CPV :** 45223220

**Lieu d'exécution du lot :** CHICONI et OUANGANI

**LOT :**

LOT N°3 GROS OEUVRE MIRERENI B18 (TSINGONI)/TERRAIN DE FOOT (MTSANGAMOUJI)

**Classification CPV :** 45223220

**Lieu d'exécution du lot :** TSINGONI et MTSANGAMOUJI

**LOT :**

LOT N°4 JEUX LUDIQUES

**Classification CPV :** 37535200

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°5 AGREES FITNESS

**Classification CPV :** 37451000

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

# ANNONCES LÉGALES

**LOT :**

LOT N°6 TERRAIN MULTI-SPORT

**Classification CPV :** 45112720

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°7 ECLAIRAGE

**Classification CPV :** 34993000

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°8 ESPACE VERTE

**Classification CPV :** 45112710

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°9 PEINTURE

**Classification CPV :** 45442100

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**LOT :**

LOT N°10 CHARPENTE/ COUVERTURE

**Classification CPV :** 44142000

**Lieu d'exécution du lot :** Chiconi, M'tsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

**Date d'envoi du présent avis**

08 août 2023



**Ville de Dembeni**

**Place de la Mairie**

**Boîte Postale N°20**

**97660 Dembeni**

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni - Mail : [Commandepublique@dembeni.fr](mailto:Commandepublique@dembeni.fr)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les conditions relatives, à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière : Les conditions relatives, à la capacité économique et financière sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Les conditions relatives, aux capacités techniques et professionnelles sont relatées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 11 septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ANNONCES LÉGALES

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement du plateau polyvalent d'Iloni

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux Lieu principal d'exécution : Iloni

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Gros-œuvre – Étanchéité - Façades

Classification CPV : 45211200

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Infrastructure – Surface sportive - VRD

Classification CPV : 45212200

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Charpente – Couverture – Étanchéité - Bardage

Classification CPV : 45261000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Électricité CF-cf - SSI Classification CPV : 45311000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Plomberie - Sanitaires - Ventilation

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Menuiseries intérieurs - extérieurs

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Plâtrerie - Faux plafond

Classification CPV : 45410000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Carrelage – Faïence

Classification CPV : 45432000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45442110

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Revêtement sol sportif Classification CPV : 45212200

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Éclairage sportif

Classification CPV : 45316100

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Équipements sportifs

Classification CPV : 45212200

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Tribunes modulaires - serrureries - clôture

Classification CPV : 45340000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

08 août 2023

